

Jean LAUNAY

Député du Lot
Maire de Bretenoux

N.REF/JL.SV.2007.07.239

FIGEAC, le 6 juillet 2007

Madame Marcelle PIERROT
Préfète du Lot
HOTEL DE LA PREFECTURE
Place J Chapou

46009 CAHORS CEDEX

Madame la Préfète,

La Dépêche du Midi, dans son édition du Lot de ce vendredi 6 juillet, évoque l'expérimentation actuelle de cultures d'organismes génétiquement modifiés dans notre département.

La dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement, OGM en plein champs, est réglementée au niveau communautaire par la directive 2001/18/CE. Les exigences de cette directive sont reprises dans le droit national, dans le code de l'environnement et des décrets d'application.

Ces expérimentations sur des plantes génétiquement modifiées doivent recevoir une autorisation du ministre chargé de l'Agriculture après évaluation des risques pour la santé et l'environnement par la Commission du génie biomoléculaire (CGB) et accord du ministre chargé de l'Environnement.

Une fois l'autorisation accordée, toute expérimentation au champ fait l'objet d'une information du public avec, notamment, la mise à disposition d'une fiche d'information au public qui est accessible en mairie.

Depuis 2003, il est prévu un renforcement de ce dispositif d'information, avec la mise en place, pour les essais au champ, d'un nouveau dispositif de consultation du public. Ainsi, toutes les demandes d'expérimentations au champ doivent faire l'objet d'une consultation du public à l'issue de laquelle le Ministre chargé de l'agriculture délivre les décisions d'autorisations.

.../...

Les informations que j'ai pu recueillir ce jour font état d'une répartition des cultures OGM sur quatre cantons, de la manière suivante :

- Canton de Bretenoux – 1 parcelle pour 2,9 hectares.
- Canton de Lalbenque – 1 parcelle pour 6,5 hectares.
- Canton de Cahors – 3 parcelles pour 6 hectares.
- Canton de Castelnau-Montratier – 1 parcelle pour 4,7 hectares.

En 1999, j'avais interpellé Michel SAPPIN, Préfet du Lot à l'époque, sur deux essais réalisés en 1998, et l'information mise à disposition au public.

Je souhaite, à nouveau, que vous me précisiez, d'une part, si les procédures d'autorisation et d'information relatives aux cultures OGM ont été effectivement mises en œuvre, et d'autre part les noms des communes concernées par ces expérimentations.

Dans l'attente de votre réponse.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean LAUNAY